

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 19 juin 2025

France 2030 régionalisé : ouverture de trois appels à projets dédiés à la Nouvelle-Aquitaine pour accompagner les entreprises innovantes

Le plan d'investissement France 2030 décliné en Nouvelle-Aquitaine permet à l'État et au Conseil régional d'accompagner ensemble les projets d'innovation du tissu économique régional grâce à une enveloppe de financement de 24 millions d'euros sur la période 2025-2026. Trois appels à projets dédiés à la Nouvelle-Aquitaine sont désormais ouverts jusqu'au 31 décembre 2026 :

- L'appel à projets « Projets d'innovation » qui vise à accélérer l'émergence, la croissance et la compétitivité d'entreprises innovantes, cheffes de file dans leur domaine, et visant une envergure au moins nationale
- L'appel à projets « Projets de filières » qui a pour objectif de renforcer la compétitivité des filières stratégiques pour le développement de l'économie néo-aquitaine en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures partagées de recherche et développement, de tests ou d'essais. Les projets soutenus doivent démontrer un apport concret et déterminant à une filière et/ou à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs entreprises issues d'un secteur porteur de valeur pour le territoire.
- L'appel à projets « Projets Collaboratifs R&D (i-Démo Régionalisé) », pour soutenir les projets collaboratifs de recherche et développement conduits par un consortium qui rassemble au minimum deux partenaires industriels ou de services, dont une PME ou une ETI et un partenaire de recherche.

Les candidats peuvent directement déposer et consulter les cahiers des charges des trois dispositifs sur le site dédié mis en place par Bpifrance qui aura la charge, pour le compte de l'Etat et de la Région, de l'instruction et de la contractualisation des projets, ainsi que de leur suivi technique et financier :

<https://www.france2030-en-nouvelle-aquitaine.fr>

France 2030 est un plan d'investissement ambitieux dédié au financement des projets innovants et à leur industrialisation. Il est doté **au niveau national** d'une enveloppe financière de 54 milliards d'euros sur cinq ans. Le plan associe les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour répondre aux défis écologiques, démographiques, économiques, industriels, sociétaux et sociaux à venir.

Depuis le début du plan France 2030, ce sont 628 projets qui ont été soutenus en Nouvelle-Aquitaine pour un montant total de 1 178 M€ d'aide, avec en particulier 440 entreprises soutenues à hauteur de 777 M€ d'aide.

Les territoires sont l'une des clefs de voûte des ambitions portées par France 2030 avec un volet intitulé « France 2030 régionalisé » dont la particularité est que **chaque euro investi par l'État est complété d'un euro investi par la Région.**

Dans le cadre de France 2030 régionalisé en Nouvelle-Aquitaine, ces appels à projets permettront de mobiliser 10 M€, et seront complétés par près de 14 € de reliquats du Programme

d'Investissement pour l'Avenir (PIA) 3, sur la période 2025-2026. Ce programme s'inscrit dans la continuité du PIA3 qui a déjà permis de financer 35 projets innovants pour un montant d'aides de plus de 9,5 M€.

À propos du plan d'investissement France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique et positionner la France non pas seulement en acteur, mais en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).
- ✓ **Comporte un volet France 2030 régionalisé**, pour lequel chaque Région choisit, dans un pilotage commun avec l'État, une déclinaison régionale spécifique, susceptible d'être sectorisée en fonction des priorités et en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation ainsi que le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). L'octroi des financements est décidé conjointement, avec un principe de financement paritaire : à 1 € de l'État correspond 1 € apporté par la Région.

À propos de la Région Nouvelle-Aquitaine

Depuis 2004, la Région Nouvelle-Aquitaine a tourné l'ensemble de sa politique économique vers **l'innovation** et structuré à cet effet des équipes et un écosystème de qualité. C'est son ADN. Nous y avons mis les moyens, avec un investissement de **124 millions d'euros par an, en moyenne, depuis 2017**. Avec de fortes ambitions et une « vision » de l'avenir pour faire émerger de **nouvelles filières stratégiques** (batterie, énergie renouvelable, photonique, biotechnologies, agro-écologie, numérique responsable, new space...), la Nouvelle-Aquitaine est parmi les **premières régions françaises en termes de dépenses de R&D** et sa réindustrialisation est exemplaire.

En 2019, nous avons concentré **36% des créations nettes d'emplois industriels en France et nous étions en 2024**, pour la deuxième année consécutive, **la deuxième région française en matière de créations de sites industriels**.

Le volet régionalisé du programme France 2030 – PIA 4 permettra d'accélérer l'innovation au sein des entreprises et acteurs de l'écosystème de Nouvelle-Aquitaine, acteurs qui doivent fortement investir pour faire face aux multiples transitions qui s'imposent à eux, (environnementale, énergétique, IA, robotique...) et s'adapter aux bouleversements géopolitiques en cours (conflits, protectionnisme, etc.)

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.bpifrance.com> - <https://presse.bpifrance.fr/>

Suivez-nous sur LinkedIn : @Bpifrance et X : @Bpifrance - @BpifrancePresse